République Française

Département du Nord

Ville de Marly

Service : TECHNIQUES
JNV/MM/WLT/CS
N°AR-2021-067

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : ARRETE DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION POUR RENOUVELLEMENT DE CONDUITE ET BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE RUE JEAN JAURES DE L'INTERSECTION DE LA RUE OSCAR CARPENTIER A L'INTERSECTION DE L'AVENUE DE LA PAIX - INSTALLATION D'UNE BASE DE VIE ET DEPOT DE MATERIAUX

Le Maire,
***Vu** le Code Général des collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2*
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code de la Voirie Routière,
***Vu** le Code de la Route notamment ses articles R 417-6, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et L325-1 à L.325-13,*
***Vu,** le Code Pénal notamment son article R 610-5*
***Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière*
***Considérant** la demande de la société **HYDRAM SAS 771 rue du Faubourg-Rosult 59732 SAINT-AMAND-LES-EAUX** visant à obtenir une autorisation de voirie sur le domaine public communal **du 03 Mai 2021 au 14 Mai 2021 inclus,** pour des travaux de renouvellement de conduite et branchements d'eau potable, rue Jean Jaurès 59770 MARLY, de l'intersection de la rue Oscar Carpentier à l'intersection de l'avenue de la Paix 59770 MARLY, pour le compte de SUEZ.*
***Considérant** que la circulation doit être modifiée rue Jean Jaurès 59770 MARLY suite aux travaux.*
***Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation pour faciliter l'exécution des travaux.*
***Considérant** qu'il convient d'autoriser l'occupation du domaine public **au niveau de la raquette de retournement sur le parking dans le prolongement de l'avenue de la Paix 59770 MARLY** pour le stockage des matériaux pour faciliter l'exécution des travaux rue Jean Jaurès 59770 MARLY pour le renouvellement de conduite et branchements d'eau potable.*

ARRÊTE

Article 1er: La circulation sera en sens unique rue Jean Jaurès 59770 MARLY, dans le sens de l'intersection de l'avenue de la Paix vers la rue Oscar Carpentier 59770 MARLY. Cette restriction sera matérialisée par la pose de panneaux CK 12. Une déviation sera mise en place, celle-ci sera matérialisée par la pose de panneaux KD 22 a et KD 22b.

Article 2: Durant les travaux, la circulation des Poids Lourds, sera interdite rue Jean Jaurès 59770 MARLY, dans le sens de l'intersection de la rue de la Gare à l'intersection de l'avenue de la Paix 59770 MARLY. Une déviation sera mise en place, celle-ci sera matérialisée par la pose de panneaux KD 22b.

Article 3: La société ***HYDRAM SAS*** est autorisée à occuper **la raquette de retournement sur le parking dans le prolongement de l'avenue de la Paix 59770 MARLY** pour l'installation d'une base de vie du **03 Mai 2021 au 14 Mai 2021 inclus**, pour le stockage des matériaux.

Article 4: La base de vie, ainsi que le dépôt des matériaux seront clôturés, balisés et délimités par des barrières de type HERAS.

Article 5: La **société *HYDRAM*** prendra toutes les dispositions pour remettre dans son état original **la raquette de retournement sur le parking dans le prolongement de l'avenue de la Paix 59770 MARLY.**

Article 6: Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux. Cette interdiction sera matérialisée par la pose de panneaux BK6a1. Le stationnement des véhicules de chantier sera néanmoins autorisé pendant la durée des travaux.

MM WL

Article 7: La vitesse sera limitée à 30 km/h dans l'emprise des travaux. Cette limitation sera matérialisée par la pose de panneaux BK14.

Article 8: La chaussée sera rétrécie avec interdiction de doubler, cette restriction sera matérialisée par la pose de panneaux AK3, BK3 et AK5.

Article 9: Des panneaux règlementaires aux prescriptions émises seront fournis et mis en place par l'entreprise ***HYDRAM SAS***.
La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente, conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. (Livre 1 -8ème partie : signalisation temporaire).

Article 10: La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable. Elle pourra être retirée à tout moment.

Article 11: Les dispositions des articles précédents ne s'appliquent pas aux véhicules de police, de gendarmerie, de secours et lutte contre l'incendie.

Article 12: Toute infraction au présent arrêté sera sanctionnée, le ou les véhicules contrevenants éventuellement aux présentes prescriptions seront verbalisés et leurs véhicules mis en fourrière aux frais du propriétaire.

Article 13: L'arrêté municipal sera affiché sur place. L'ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commissaire Divisionnaire chef du district de Valenciennes, Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Valenciennes, Monsieur le Commandant chef du corps des Sapeurs-pompiers de Valenciennes, ***HYDRAM SAS***, Conseil Départemental du Nord, syndicat des transporteurs, Valenciennes Métropole, SUEZ RV Valenciennes, D.D.S.P , D.D.S.I.S, Transville, le Commissariat de Police de proximité de Marly, la Police Municipale, le secrétariat général, les services techniques, chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 14: Le présent arrêté pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 15/04/2021

Pour le Maire
L'adjointe déléguée
Céline PLATEEL-THUIN

MAIRIE DE MARLY 59
SERVICES TECHNIQUES

A compléter avec :
signalisation de position
signalisation d'approche
signalisation fin de prescription
TRAVAUX JEAN JAURÈS
DEVIATION
Phase 1 Du 03 Mai au 14 Mai 2021
Milot-marliere
boule de poils & ce...
Cimetière Saint Jacques
Aide Au Quotidien
D44
Val' Appart
GARAGE DU MONUMENT...
Le Casier Repas
Vente à emporter
Rue Roger Salengro
Collège
Eglise Chrétienne
Pompes Funebres Frere
Pharmacie de Romainville
Christiaen Optique
Opticien
Léo Gualano
WebdealAuto Valenciennes
O'bon pain pizzaria poulet rôti
Vente à emporter
Interdit PL
Caisse d'Epargne Marly-Centre
Banque Populaire du Nord
KS Motor chouimet
D373
Interdit PL
Deviation
Route Barrée 500M
D73
Au Stop Café
Avenue Frédéric Joliot Curie
Budniok Denis
Lidl
La Poste
Le Barbier
Cour Lamouette
Menuiserie Durieux
Café de la Mairie
Dalkia
La Rhonelle
Rue Emile Drue
Rue Oscar Carpentier
Home des Jeunes
Refracol Dupont Et Cie
Sessad
Parc Jacques Brel
Urbin Maurice
Ludothèque
Le Clos Des Peintres N°84
Ecole Municipale de Musique
Les Forges by Babeth
VL DEVIATION
Mairie de Marly
Tissuland
Magasin de tissus
Cabinet
Rue Adrien Weil
APF Entreprises France Handicap
Foyer 3ème Age
Route Barrée
Parc Oscar Carpentier
Restaurant Le Marlyton
Parc Jacques Brel
DM INDUSTRIES
Zone Travaux N/ choisie
Circulation en sens unique
GROUPE SOS Seniors Les Magnolias
Rue Jules Guesde
Fonderies de Marly
svmm
Rue de l'Église Prolongée
Avenue de la Paix
DEVIATION PL
PL ITINÉRAIRE COURTE ILLE
Rue de l'Église
Rue Pasteur
Watremez André
Cristal Fenêtres.
Vente à emporter
Livraison